



PREFET DE MAYOTTE

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

**PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR DE MAYOTTE**  
**COMITE STRATEGIQUE DE PILOTAGE ET DE SUIVI**  
**MARDI 17 JUILLET 2018**

**Réprésentants du collectif du patronat :**

MEDEF	: Carla BALTUS
CGPME	: Ali OUSSENI
IFEC	: Djoumoi RAMIA
UMM	: Norbert MARTINEZ
FMBTP	: Julian CHAMPIAT
FMBTP	: Antoine PADIAL
FMBTP	: Fabrice MOUSSEL
AOFM	: Houssaini TAFARA
SNIIL 976	: Gildas BIGUEZ
URPS Infirmiers	: Eric ROUSSEL
USPO Pharmacie	: Dominique MAK

**Représentants des chambres consulaires :**

CCI	: Mohamed ALI HAMID
CCI	: Alexandre KESTELOOT
CCI	: Naasroudine MLANAO
CMA	: Salime SOUMAILA

**Représentants du Conseil Départemental :**

Conseil Départemental	: Issa OUSSENI
Conseil Départemental	: Bichara Boyhari PAYET

**Financements :**

AFD	: Kévin CARIOU
AFD	: Nichad ABBAS
IEDOM	: Véronique DE RAULIN
IEDOM	: Ali Charif DAOULAB
BRED	: Vincent LANE
La BANQUE POSTALE	: Gaëtan LONGEAU
CREDIT AGRICOLE	: Olivier WON-FAH-HIN
BFCOI	: Nakib ALI HALIDI
BFCOI	: Amina ALHAMIDE

**État :**

PREFET	: Dominique SORAIN
Stagiaire ENA	: Pierre-Henri GIRAUD
Adjointe au SGAR	: Fatima FETOUHI
CDM Grandes infrastructures	: Arnaud BENOIT
CDM DEV ECO	: Alexia HACHET
DIECCTE	: Alain GUEYDAN
DOUANES	: Claude CEBEDIO
DOUANES	: Michel BLANQUART
DRFIP	: Jean-Marc LELEU
DAAF	: Hélène BERTHELOT
CSSM	: Abdoul Hamidi KELDI

Monsieur le préfet a réuni l'ensemble des acteurs économiques pour un comité stratégique. Il présente dans un premier temps les mesures mises en place dans le cadre du plan d'urgence consécutif aux mouvements sociaux du 20 février au mois d'avril 2018. Dans un second temps, il énonce les mesures mises en avant dans le plan Mayotte en faveur de l'économie mahoraise.

## 1/ Mise en place de deux boîtes fonctionnelles pour les demandes de renouvellement de titres de séjours

- Intervention de Monsieur de Wispelaere, Secrétaire Général préfecture de Mayotte-  
Présentation du dispositif pour répondre au renouvellement des titres de séjours. Ce dispositif se décline en deux processus :

- ouverture une boîte fonctionnelle accessible aux services de l'État (406 signalements comportant plusieurs demandes de renouvellement de titres de séjours de salariés depuis le 23 avril 2018)
- une boîte fonctionnelle active depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018 transmise au patronat. Cette boîte n'a pas reçu beaucoup de demandes de renouvellement de titres de séjours à ce jour.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle de signaler les situations particulières aux canaux habituels (SGAR, DIECCTE, etc.). Les titres de séjours sont demandés par les salariés essentiellement pour des liens privés familiaux.

Mr Eric ROUSSEL, URPS Infirmiers, alerte sur la prise en charge des renouvellements de titres de séjours pour les patients chroniques : continuer à transmettre ces demandes de situations individuelles à l'ARS ou au service social du CHM.

## 2/ Actualisation chiffrée des mesures du plan d'urgence mises en place et opérationnelles

- **Douanes** : aucunes difficultés, les entreprises remercient la bienveillance des services des douanes.
- **DRFIP** : pas de difficultés particulières, les entreprises sont en attente du remboursement du CICE, qui est une priorité du service (260 demandes traitées à ce jour).
  - circuit de paiement des factures complexe : il faut compter un délai de 40 jours dans l'activité de la restauration car le service est délocalisé à Chalon-sur-Saône
  - un délai supplémentaire de la remise des liasses fiscales est demandé par les experts comptables : la DRFIP ne peut pas faire de mesures générales et rappelle sa bienveillance
  - les dossiers de défiscalisation : des dossiers en attente depuis longtemps tant les locaux que les nationaux.
- **CSSM** : moratoires sur les dettes fiscales et sociales, durée de 12 mois avec allongement possible à 36 mois. Les premiers règlements perçus seront consacrés au règlement de la part salariale. L'objectif est de liquider les parts salariales sur les trois premiers trimestres. Une centaine de moratoires a été réalisé mais beaucoup d'entreprises se retrouvent avec des difficultés de trésorerie antérieures à 2017 et dans ce cas le moratoire est inefficace. La CSSM rappelle qu'il faut éviter de geler les moratoires sur le mois suivant car un retard est occasionné dans le processus.
  - Les travailleurs indépendants (TI) de Mayotte sont affiliés à la CSSM. Les TI versent la contribution maladie de 2 %, ainsi que la cotisation famille de 5,4 %. S'agissant de la cotisation retraite, la CSSM est en attente du décret d'application fixant le taux, et déterminant le revenu annuel moyen servant de base au calcul de la pension. Ainsi, la difficulté liée aux appels à cotisation retraite n'a pas été sans conséquence (difficultés techniques) sur les appels à la contribution maladie et cotisation familiale.
  - Mme Baltus (MEDEF) a rédigé un courrier conjoint avec tous les syndicats pour demander une exonération des charges fiscales et sociales pour 2018 (moratoire + courant + dettes travailleurs indépendant).
  - Mme Payet, élue au Conseil Départemental, préconise d'aller à la rencontre des chefs d'entreprises
  - Monsieur le préfet propose de réaliser des réunions décentralisées pour toucher un maximum de chefs d'entreprises
- **Prêts d'honneurs** : les fonds ont été reçu par la Plate forme Initiative Mayotte et l'ADIE. Les banques siègent aux commissions pour avis et une convention va être signée avec les experts-comptables. Mais les entreprises déjà en difficulté ne peuvent être éligible pour les prêts d'honneurs. 40 dossiers sont en attente de passer qui sont susceptibles d'être validé rapidement.
  - Plate forme Initiative Mayotte évoque la lourdeur des pièces à fournir et qui ralentissent les procédures, surtout pour les petites entreprises.
  - Mme Baltus (MEDEF) rappelle que les transporteurs ont été le plus touché par les mouvements sociaux car cela a été le point de départ. Le Conseil Départemental s'était engagé à indemniser les transporteurs car ce sont les conducteurs qui se sont mis en grève et non les transporteurs. Le Conseil Départemental évoque la réglementation car il y a besoin de fournir un service fait pour pouvoir indemniser les transporteurs.
  - les experts-comptables et l'AOFM alertent sur les problèmes d'effectifs ne permettant pas d'accélérer la cadence à tous les niveaux (DRFIP, DIECCTE, etc.).
- **DIECCTE** : actualisation chiffrée sur l'activité partielle, 70 dossiers en 2017, des centaines de dossiers en 2018 pour plus d'un million d'euros d'indemnités payées. Le principe d'annualisation relatif aux heures supplémentaires a été validé par la DGEFP (mise en place d'outils informatiques pour le traitement de ces données). La DIECCTE rappelle que l'indemnité compensatoire implique le maintien du salaire net et une baisse de 10 % du temps de travail et un maximum de 1600 heures travaillées sur l'année.
  - Mme Baltus (MEDEF) suggère la mise en place d'ateliers pratiques par la DIECCTE: fiche de paie, négociations, etc.
  - la DIECCTE est en attente de la convention nationale ASP-DGEFP qui précisera les modalités d'application de la compensation
  - Mr le préfet demande à réaliser des rencontres à par groupe de travail : AOFM, chambres consulaires, experts-comptables, entreprises.

- **IEDOM** : deux demandes de médiation de crédit ont été classés sans suite, les entreprises étaient déjà en difficulté avant les mouvements sociaux.
- **Organismes bancaires** : réactives, les banques mettent en place des délégations (CA) pour accélérer les dispositifs, les entreprises ont anticipées (BRED)

### 3/ Plan Mayotte

- Transformation du CICE pour un dispositif équivalent : ce plan sera soumis en projet de loi de finances 2019.
- Zone franche d'activité améliorée : pas de zone franche globale car nécessiterai une modification du code général des impôts. Ce dispositif est soumis à l'étude pour le projet de loi de finances 2019.
- Fond doté de 5M€ pour les Outre-Mer dont Mayotte est éligible par la suppression de niches fiscales (porté par la BPI)
  - Allongement des prêts de développement Outre-Mer de 5 à 7 ans (5 dossiers en cours)
    - Mr le préfet rappelle que les produits financiers doivent correspondre à la réalité économique locale, aux difficultés des entreprises
  - Plan de formation de 25M€ + autres formations (SPE), 485 formations portées par Pôle Emploi en 2018
    - Mr le préfet alerte sur la consommation des crédits des plans de formation au niveau du FSE (Fond Social Européen)
  - PACTE Régional d'investissements en compétences entre l'État et le Conseil Départemental
    - l'AOFM alerte sur le doublement du nombre d'entrée en formations qui a pour conséquence un doublement des effectifs des services (DRFIP, DIECCTE, etc.)
    - Mr le préfet indique qu'en septembre 2018 sera initié une opération « cadre d'avenir » qui consiste à faire suivre des formations à des mahorais en métropole et revenir sur le territoire pour occuper des postes stratégiques sur l'île. Cette opération va concerner 12 personnes en 2018 et en prévision un doublement en 2019.
- Haut Conseil de la Commande Publique : mis en place avant la fin de l'année, rassemble plusieurs fois par an élus, maires, entreprises, syndicats (permet de donner une visibilité sur les futurs chantiers d'infrastructures).
  - Mr le préfet rappelle la complexité du foncier à Mayotte, l'EPFAM est présent dans ce sens.
- Santé : ticket modérateur acté au 01/01/2019 et CMUC en 2022.
- Aéroport : mission à venir
- Transports : liaisons inter quartiers nécessaires car aujourd'hui il faut nécessairement passer par Mamoudzou engendrant ainsi de nombreux embouteillages
  - Point de vigilance sur le projet CARIBUS, ne pas faire la même erreur qu'avec les travaux de la rue du Commerce
  - Proposition CCI pour les entreprises : avoir une barge dédiée de manière exclusive et régulière pour le transport des poids lourds (distribution, BTP, etc.).
- Port : mission d'appui technique fin août 2018 pour s'assurer des modes de fonctionnement du port, remise à plat des tarifs portuaires et du règlement d'exploitation notamment sur l'utilisation des grues, remise en service du quai n°1.

### CONCLUSION

- Continuité du suivi des mesures de soutien aux entreprises avec douanes, DRFIP, CSSM, prêts d'honneurs
- Réunions thématiques décentralisées par la DIECCTE : préparation de l'organisation de réunions territoriales à destination des chefs d'entreprises et d'autres acteurs locaux, dans chaque communauté de communes, dans le cadre de la préparation du PRIC, animée par le CARIF-OREF
- Travailleurs indépendants : depuis 2015, les appels à contribution/cotisations maladie, famille sont suspendus par la CSSM.
- Défisiscalisation : contrôle des dossiers en attente

**Un 2<sup>e</sup> comité stratégique sera organisé à la rentrée 2018.**